

## Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 12.10.2016 / remplace la version du -.-.-

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit: **SPATIME BROM-TABLETTEN**  
Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 7: Manipulation et stockage

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle (SUVA):

Valeurs limites d'exposition/protection individuelle

CAS-Nr.	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque	Toxicité critique
7726-95-6	Brome	VME	0,7	0,1		VR HU & Poumons TC HU
		VLE	0,7	0,1		VR HU & Poumons TC HU

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Considérations produit: Les résidus de produits et emballages non nettoyés doivent être éliminés comme des déchets dangereux et serviront une entreprise d'élimination autorisée.

Code OMoD: 160509

Elimination Emballage: Nettoyé et l'emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit.

Informations réglementaires:

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; SR 814.600)

Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22 juin 2005 (OMoD; SR 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005; SR 814.610.1

### Section 15: Informations réglementaires

Classe de danger pour les eaux: A

Le produit contenant la substance extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, OChim Annexe 3): non applicable

Catégories d'utilisateurs: Utilisateur privé

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) SR 822.111.52.

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) SR 822.115 et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, SR 822.115.2

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim); SR 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim); SR 813.11

Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio); SR 813.12; N° d'autorisation: CHZN3337. Exclusivement autorisé pour les piscines privées.

Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses; SR 813.131.21

### Section 16: Autres informations

Guide pratique „Entreposage des matières dangereuses“ <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151>

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	SpaTime Brom-Tabletten / Brome Pastilles 539326 CH: CHZN3337, DE: N-10926
Nom du produit	Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione
EC No	251-171-5
CAS No	32718-18-6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur	Interbayrol GmbH c/o KD-Zug-Treuhand AG Untermüli 7, CH-6304 Zug Téléphone +41 41 7662650 Internet www.bayrol.com
-------------------------	--

### Service des renseignements

E-mail (personne compétente):  
ASchwarzenboeck@bayrol.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence	Tox. Informationszentrum CH: Téléphone 145 N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59
---------------------------------	---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	H302	
Skin Corr. 1B	H314	
Aquatic Acute 1	H400	

#### Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07



GHS09

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Consignes de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

CAS No 32718-18-6

Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

EC No 251-171-5

### 3.2. Mélanges

non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

---

#### **Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
Appeler aussitôt un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Assurer un traitement médical.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement le médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

Risque de lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

beaucoup d'eau  
mousse

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

poudre ABC  
dioxyde de carbone

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Acide chlorhydrique (HCl)  
Acide bromhydrique (HBr)  
Chlore (Cl<sub>2</sub>)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

##### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

#### Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif et le brome actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer la poussière.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).

Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**  
Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**  
Aucune information disponible.

**8.2. Contrôle de l'exposition**  
**Protection respiratoire**  
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

**Protection des mains**  
gants résistant aux produits chimiques  
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)  
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm  
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm  
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

**Protection des yeux**  
lunettes à coques

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b> comprimés	<b>Couleur</b> jaune clair	<b>Odeur</b> caractéristique, piquante
----------------------------	-------------------------------	---

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	4,5	20 °C	1 g/l		
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	145-160 °C				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	Aucune information disponible.				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	Aucune information disponible.				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	1,9 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	1500 mg/l	25 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

#### Propriétés comburantes

Non comburant ("GHS-Manual" 2. Kap.2.14)

#### Propriétés explosives

Aucune information disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

En tant qu'agent oxydant, attaque les matières organiques telles que bois, papier, matières grasses.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

chlorure d'hydrogène (HCl)

chlore

brome

bromure d'hydrogène

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	578 mg/kg	rat		
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	lapin		
<b>Irritation de la peau</b>	Corrosif			
<b>Irritation des yeux</b>	Corrosif.			

#### Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>	Aucune information disponible.			
<b>Tératogène</b>	Aucune information disponible.			
<b>Cancérigène</b>	Aucune information disponible.			

#### Constatations empiriques

La poussière ou les fumées irritent les muqueuses des voies respiratoires.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 0,87 mg/l (96 h)	truite arc-en-ciel		
<b>Daphnie</b>	CE 50 0,46 mg/l (48 h)	Daphnia magna		



**12.2. Persistance et dégradabilité**

 Taux  
 d'élimination

Méthode d'analyse

Méthode

Evaluation

**Biodégradabilité**

Facilement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

**12.6. Autres effets nocifs**
**Remarques générales**

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3085	3085	3085
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Bromochloro-5,5- diméthylimidazolidine-2,4- dione)	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (Bromochloro-5,5- diméthylimidazolidine-2,4- dione)	Oxidizing solid, corrosive, n.o. s. (Bromochloro-5,5- diméthylimidazolidine-2,4- dione)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1 (8)	5.1 (8)	5.1 (8)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

---

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 5.1+8

code de restriction en tunnel E

Code de classification OC2

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autorisations**

**Autres réglementations (UE)**

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Directive Biocides (98/8/CE).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 11.7

**Source des principales informations**

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur